

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

D2023-85 Adoption de la  
convention d'animation de  
la bibliothèque municipale  
de Creches sur Saône avec  
l'association

Nombre de membres

| Conseil | Présents | Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs) |
|---------|----------|---|
| 21      | 17       | 21  |

|             |    |
|-------------|----|
| Vote POUR   | 19 |
| Vote CONTRE | 1  |
| Abstention  | 1  |

Date de la Convocation

6 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

**Présents:** Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Nathalie DUMORD, Ludovic MORAND, Rémi BESSON, Alain HOUDINET.

**Absents Excusés :**

Anthony MARASCO a donné pouvoir à Françoise CURAILLAT  
Marjolaine FRANÇAIS DUMONT a donné pouvoir à Nathalie DUMORD  
Marie-Bénédicte LEBEGUE a donné pouvoir à Annick GUYON  
Evan VIEILLSSE a donné pouvoir à Ludovic MORAND

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 décembre 2022 actant de la municipalisation de la bibliothèque de la commune,

Considérant que l'association bibliothèque municipale propose de continuer l'animation de la bibliothèque,  
Considérant qu'il est ainsi proposé de confier à cette association l'animation de la bibliothèque municipale,  
Considérant qu'il convient de délibérer sur la gratuité des cotisations des adhérents à la bibliothèque,

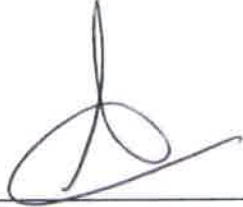
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et avec un vote contre de Monsieur Besson et une abstention (Monsieur Houdinet), adopte la convention d'animation avec l'association bibliothèque municipale.

Le secrétaire de séance  
Céline CARREIRO



Acte contresigné le 18/12/23

Le Maire, Christian JOLIVET



Le Maire,  
Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité  
le 18/12/23

Acte affiché le 18/12/23